



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de l'économie et de la formation
Service de l'agriculture
Office des améliorations structurelles

Departement für Volkswirtschaft und Bildung
Dienststelle für Landwirtschaft
Amt für Strukturverbesserungen



Crédits agricoles

Critères d'entrée en matière

Base : ordonnance sur les améliorations structurelles, OAS ; RS 913.1

- Minimum 1.0 UMOS en général (unité de main-d'œuvre standard)
- Formation professionnelle d'agriculture avec CFC ou qualification équivalente
- Reconnaissance de l'exploitation conformément à l'ordonnance sur les paiements directs
- Limite de fortune
- Preuve que le financement est assuré et que la charge est supportable